



Arrêté

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE CHARGÉE DE DONNER UN AVIS SUR L'ATTRIBUTION DES AIDES DECONCENTRÉES AU SPECTACLE VIVANT POUR LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif aux missions et à l'organisation des directions régionales des affaires culturelles ;

VU le décret n° 2021-1608 du 8 décembre 2021 modifiant le décret n° 2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant, et notamment son article 7 ;

SUR proposition de la directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté :

ARRÊTE

Article 1

Il est institué auprès du Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté une commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant.

Article 2

Sont nommées membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant de la région Bourgogne-Franche-Comté – collège théâtre et arts associés, pour les années 2024 et 2025, les personnalités qualifiées suivantes :

- Mme Nathalie CIXOUS, directrice, L'Abattoir – Centre national des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP), Chalon-sur-Saône (71) ;
- Mme Séverine COULON, artiste, directrice, La Minoterie, Dijon (21) ;
- M. Licinio DA COSTA, directeur adjoint au développement, théâtre de Montbéliard – MA scène nationale, Montbéliard (25) ;
- M. Étienne DUROT, artiste, directeur artistique, compagnie Cipango, Toulon-sur-Arroux (71) ;

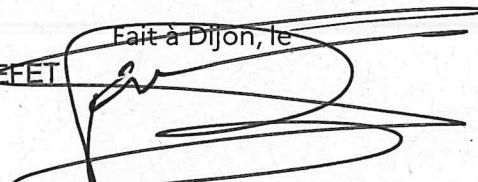
- Mme Claire GUIÈZE, directrice-adjointe, Théâtre Dijon Bourgogne – Centre dramatique national (CDN), Dijon (21) ;
- M. Nathan JANNAUD, directeur, Cirq'onflex, Dijon (21) ;
- M. Pierre KECHKEGUIAN, directeur, théâtre d'Auxerre – Scène conventionnée d'intérêt national, Auxerre (89) ;
- Mme Delphine LANSON, artiste, directrice artistique, compagnie Anomalie, Montréal (89) ;
- Mme Marie LEVAVASSEUR, artiste, directrice artistique, compagnie Les Oyates, Lille (59) ;
- Mme Virginie LONCHAMP, directrice, Le Théâtre – Scène nationale de Mâcon, Mâcon (71) ;
- M. Tommy MILLIOT, artiste, directeur, Centre dramatique national de Besançon – Franche-Comté, Besançon (25) ;
- Mme Anne, MONFORT, artiste, directrice artistique, compagnie Day-for-night, Besançon (25)
- Mme Stéphanie RUFFIER, enseignante, journaliste, présidente de la Francomtoise de rue, Besançon (25) ;
- Mme Anne TANGUY, directrice, Les 2 Scènes – Scène nationale, Besançon (25).

Article 3

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

Article 4

La directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne- Franche-Comté.

15 JAN. 2024
Fait à Dijon, le
LE PREFET

Franck ROBINE